

École secondaire Hormisdas-Gamelin

Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

Politique d'intégrité intellectuelle (PEI)



Date de révision : 5 février 2024

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
But de l'intégrité intellectuelle	2
Philosophie de l'établissement	3
Droits et responsabilités	4
Établissement	4
Enseignants(e)s.....	4
Élèves	5
Parents/tuteurs légaux	5
Enseignement de l'intégrité intellectuelle	6
Pratiques communes de l'établissement	6
Bonnes pratiques	6
Mauvaise conduite	7
Mesures à prendre en cas d'infraction	8
Liens avec les autres politiques	9
Liens avec la politique d'inclusion	9
Liens avec la politique linguistique	9
Liens avec la politique d'évaluation	9
Bibliographie	10

Préambule

Mission et vision de l'établissement

L'école a défini sa philosophie d'établissement en cohérence avec la déclaration de mission de l'IB et dans le but de répondre aux besoins diversifiés du bassin d'élèves de la région. Notre devise est «Ensemble, on est meilleur», faisant ainsi référence à l'apport de tous les membres de la communauté, tant scolaire, locale qu'internationale, réunis pour apprendre et rendre le monde meilleur. Tout comme le Baccalauréat International (IB), la mission de l'école vise donc à impliquer les élèves, les parents, les enseignants, les membres de la communauté scolaire et la communauté locale dans l'apprentissage.

À travers le projet éducatif de l'établissement, l'école a puisé en partie ses valeurs à même le profil de l'apprenant :

- **l'engagement** : être impliqué activement dans le milieu de vie, dans l'apprentissage et dans le succès de tous.
- **la collaboration** : s'entraider, être ouvert aux idées des autres et travailler de manière coopérative pour explorer de nouvelles idées et des stratégies innovantes.
- **le respect** : faire preuve de bienveillance, d'empathie, de compassion, de tolérance, d'ouverture d'esprit envers les autres et comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai.

Énoncé de politique

Dans cet esprit et en s'appuyant sur la qualité intègre du profil de l'apprenant fondée sur l'intégrité, l'honnêteté, l'équité, la justice et le sens des responsabilités face à ses actes, la politique d'intégrité intellectuelle au PEI de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG) vient appuyer et consolider la politique d'évaluation, l'enseignement et l'apprentissage des élèves. Elle implique les élèves, le personnel enseignant, la direction, les membres de la communauté scolaire et les parents.

Cette politique s'appuie sur les différentes publications de l'IB telles que *Le Programme d'éducation intermédiaire : des Principes à la pratique*, le *Matériel de soutien au coordonnateur* ainsi que les *Normes de mise en œuvre et applications concrètes*. Il tient compte également des règlements d'école stipulés dans le code de vie de l'agenda de chaque élève.

But de l'intégrité intellectuelle

Le but de l'intégrité intellectuelle est de soutenir l'apprentissage, de respecter le droit d'auteur et de développer un sens éthique dans ses actions.

À ESHG, un élève admis au PEI sous réserve de sélection réussie devrait en toute logique avoir les ressources internes et externes afin de bien compléter le programme. Le principe de bien soutenir et encadrer l'élève doit prévaloir en ce qui a trait à l'intégrité intellectuelle. L'école souhaite faire vivre une expérience du PEI authentique dans un esprit de bien-être.

Quelques principes viennent appuyer cette philosophie. L'intégrité intellectuelle s'enseigne par des pratiques, telles :

- le développement des approches de l'apprentissage est une occasion d'enseigner l'intégrité intellectuelle ;
- l'enseignement de l'intégrité intellectuelle s'aborde de façon positive en insistant sur les avantages de remettre un travail intègre ;
- les élèves doivent avoir l'occasion de développer leurs propres idées, de les associer et de les distinguer de celles des auteurs ou d'autrui ;
- les élèves doivent avoir l'occasion de comprendre, tôt dans leur parcours, ce que constitue des infractions à l'intégrité intellectuelle: le plagiat et la collusion ;
- entre les élèves, la collusion et la collaboration doivent devenir deux choses clairement distinctes, la première consistant en une autorisation malsaine de copier un travail et la deuxième comme étant un apport de tous les équipiers en vue de l'atteinte d'un objectif commun ;
- le plagiat, la présentation par un élève des idées ou du travail d'une autre personne ou d'une intelligence artificielle comme étant les siens, est interdit au PEI comme dans le reste de l'établissement.

Droits et responsabilités

Établissement

À ESHG, le personnel est encouragé à développer et adopter des attitudes et des pratiques efficaces afin de créer des environnements positifs facilitant la réussite de tous les élèves. Dans cet esprit, les différents membres de la communauté ont différents droits et responsabilités. Parmi les droits et responsabilités partagées par l'ensemble de la communauté, notons :

Droits

- être en mesure de comprendre l'intégrité intellectuelle ;
- avoir un environnement d'apprentissage sain ;
- obtenir du soutien en vue de s'améliorer.

Responsabilités

- S'informer sur la nature et le fonctionnement de l'intégrité intellectuelle ;
- participer à la mise en œuvre d'un environnement sain ;
- soutenir l'apprentissage.

Enseignant(e)s

Les enseignants ont les droits et responsabilités suivants :

Droits

- participer à l'élaboration et la révision de la politique d'intégrité intellectuelle ;
- porter un jugement professionnel objectif sur ce qui constitue une infraction à l'intégrité intellectuelle ;
- être soutenus dans ce jugement.

Responsabilités

- comprendre, appliquer et soutenir la politique d'intégrité intellectuelle ;
- enseigner l'intégrité intellectuelle en utilisant de bonnes pratiques incluant celles qui concernent l'intelligence artificielle ;
- donner une charge de travail gérable pour les élèves de façon à ce qu'ils soient moins tentés d'utiliser une mauvaise conduite en matière d'intégrité intellectuelle ;
- faire comprendre l'importance des conséquences liées aux mauvaises conduites ;
- donner des rétroactions de façon à développer l'intégrité intellectuelle chez les élèves ;
- se consulter en équipe dans le but de partager des pratiques pour développer l'intégrité intellectuelle chez les élèves ;
- réagir adéquatement en cas de mauvaise conduite d'un élève.

Droits et responsabilités

Élèves

Les élèves ont les droits et responsabilités suivants :

Droits

- recevoir un enseignement de l'intégrité intellectuelle en vue de permettre l'amélioration de l'apprentissage et de prévenir les infractions ;
- recevoir un enseignement nécessaire afin de permettre de respecter le droit d'auteur.

Responsabilités

- comprendre les attentes en matière d'intégrité intellectuelle ;
- s'informer sur les bonnes pratiques en matière d'intégrité intellectuelle ;
- fournir les efforts nécessaires et honnêtes dans ses travaux ;
- respecter le droit d'auteur au meilleur de sa connaissance ;
- s'abstenir de plagier délibérément ;
- utiliser les outils technologiques fournis par l'école en respectant le contrat d'engagement ;
- s'abstenir d'utiliser des logiciels d'intelligence artificielle dans le but de plagier ou de produire un travail à sa place ;
- distinguer la collusion de la coopération.

Parents/tuteurs légaux

Les parents ou tuteurs légaux ont les droits et responsabilités suivants :

Droits

- être informés de la politique d'intégrité intellectuelle ;
- être informés dans le cas où leur enfant contrevient délibérément à l'intégrité intellectuelle.

Responsabilités

- soutenir, au meilleur de leur capacité, leurs enfants dans l'apprentissage de l'intégrité intellectuelle ;
- lire et comprendre la politique d'intégrité intellectuelle ;
- s'abstenir de fournir une aide excessive dans la réalisation des travaux de leur enfant.

Enseignement de l'intégrité intellectuelle

Pratiques communes de l'établissement

Plusieurs pratiques communes sont enseignées aux élèves à travers les cinq années du PEI et sont basées sur principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle.

Essentiellement, toutes les matières à tous les niveaux du PEI adhèrent aux principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle et les révisent régulièrement auprès des élèves lors de la réalisation et remise des travaux. L'intégrité intellectuelle est une responsabilité partagée et non un acte isolé. Les principes suivants sont enseignés :

- équité : tout accomplissement d'un élève se base sur l'égalité des chances et se basent sur le respect des règles ;
- confiance : le respect du contrat de confiance s'enseigne ;
- honnêteté : être loyal, transparent et juste dans ses actions ;
- respect : les idées des autres leur appartiennent ;
- responsabilité : il appartient à chacun de faire respecter l'intégrité intellectuelle.

Bonnes pratiques

Les principes élaborés dans la section « philosophie de l'établissement » sont applicables ici.

L'enseignement de l'intégrité intellectuelle s'aborde de façon positive en insistant sur les avantages de remettre un travail intègre, par exemple :

- rigueur intellectuelle ;
- respect (dont celui du droit d'auteur) ;
- confiance ;
- développement du sens des responsabilités;
- effort ;
- développement de l'empathie et de la perspective;
- créativité ;
- etc.

Les élèves doivent avoir l'occasion de comprendre, tôt dans le programme, ce que constitue des infractions à l'intégrité intellectuelle : la collusion et le plagiat.

Entre les élèves, la collusion et la collaboration doivent devenir deux choses clairement distinctes, la première consistant en une autorisation malsaine de copier un travail et la deuxième comme étant un apport de tous les équipiers en vue de l'atteinte d'un objectif commun.

Le plagiat, la présentation par un élève des idées ou du travail d'une autre personne ou d'une intelligence artificielle comme étant les siens, est interdit au PEI comme dans le reste de l'établissement.

La prévention de la mauvaise conduite par l'enseignement de l'intégrité intellectuelle demeure l'avenue à privilégier. Il arrive toutefois qu'un élève contrevienne au principe.

- Il appartient à l'enseignant de juger si la faute en matière de collusion ou de plagiat est délibérée ou involontaire. On peut supposer qu'un manque d'éducation à l'intégrité intellectuelle peut laisser place à interprétation.
- En cas de faute involontaire, l'enseignant pourra demander à l'élève de reprendre, en tout ou en partie, le travail.
- En cas de faute délibérée, l'enseignant pourrait ne pas accepter le travail et lui attribuer la note zéro. S'il juge plus constructif une reprise du travail, il sera en droit de l'exiger.
- En cas de récidive de faute délibérée d'un élève, la note zéro est automatiquement attribuée à l'élève fautif.
- La direction soutiendra la décision de l'enseignant.

Liens avec les autres politiques

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'inclusion

Les mêmes principes qui soutiennent les élèves en intégrité intellectuelle devraient prévaloir pour l'inclusion de tous. Le développement de l'intégrité doit notamment tenir compte des besoins spéciaux de tous les élèves.

Il est tout à fait possible d'utiliser les exemples de bonnes pratiques véhiculés dans la politique d'inclusion dans la section « l'établissement s'attend à ce que » pour enseigner l'intégrité intellectuelle.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique linguistique

Le développement de l'intégrité intellectuelle passe nécessairement par le développement langagier et culturel. À travers les différentes lectures proposées tout au long de son parcours en PEI, l'élève découvrira différents auteurs à qui il conviendra d'associer des idées et des concepts.

Il serait important de considérer minimalement les éléments de la politique linguistique de la section « langue d'enseignement » en matière d'intégrité.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'évaluation

Les mêmes principes qui soutiennent les élèves en évaluation devraient prévaloir pour développer l'intégrité chez les élèves. L'évaluation, tout comme l'enseignement de l'intégrité, devraient développer l'élève en tant qu'apprenant. Le développement de l'intégrité peut avoir un impact sur les résultats académiques des élèves.

Les principes fondamentaux de l'intégrité intellectuelle s'appliquent également aux évaluations du PEI. Ils les rendent crédibles et équitables pour tous les apprenants.

Une évaluation au service de l'apprentissage devrait permettre l'inclusion de tous. La différenciation lors des évaluations est une avenue à privilégier. Quelques principes et stratégies présentes dans la politique d'inclusion y sont mentionnées.

CTREQ, L'enseignement basé sur des données probantes: 10 stratégies et 30 moyens de le mettre en pratique dans vos classes, <http://rire.ctreq.qc.ca/2016/07/enseignement-donnees-probantes/> page consultée le 12 février 2020.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, Programme de formation de l'école Québécoise, Ministère de l'Éducation, 2006.

IB, Matériel de soutien au coordonnateur, <https://resources.ibo.org/myr/resource/11162-39546/?lang=fr>, page consultée juin 2023

IB, Le programme d'éducation intermédiaire : Des Principes à la pratique, mise à jour 2022.

IB, Politique d'intégrité intellectuelle, https://resources.ibo.org/myr/topic/Academic-honesty/works/edu_11162-58121?lang=fr , 2023.

IB, Répondre aux divers besoins éducationnels des élèves dans la salle de classe, 2019.

IB, Normes de mise en oeuvre des programmes et applications concrètes (2019), https://resources.ibo.org/ib/psp/Standards-and-Practices/works/edu_11162-51685?root=1.6.2.6.5&lang=fr, page consultée en juin 2023

IB, Guide d'évaluation de la mise en œuvre des programmes, 2022